

Rentrée judiciaire 2016 - 2017

Pour des rapports privilégiés entre l'Exécutif et le Conseil d'Etat

J.K.M  
Libreville/Gabon

**A l'entame de cette nouvelle année judiciaire, les magistrats ont déploré certaines insuffisances dans l'exercice quotidien de leurs missions.**

**COMME** il est de tradition et conformément à la loi, l'audience solennelle de rentrée judiciaire des Cours et Tribunaux a lieu le premier lundi du mois d'octobre, sur toute l'étendue du territoire national. A Libreville, la manifestation s'est déroulée dans la salle d'apparat du palais de Justice, en présence du président de la République, Ali Bongo Ondimba, par ailleurs président du Conseil supérieur de la magistrature, du Premier ministre, Emmanuel Issoze Ngondet, des présidents des institutions constitutionnelles, des membres du gouvernement, du gouverneur de la province de l'Estuaire, Didérot Kébila Moutsinga, des diplomates accrédités dans notre pays et des représentants de toutes les composantes



Photo : OIOMO

L'instant de l'exécution de l'hymne national.



Photo : OIOMO

Les hauts magistrats à l'audience solennelle.

de l'appareil judiciaire. Cet événement aura été l'occasion, pour le premier président du Conseil d'Etat (CE), Martin Akendengue, d'interpeller le chef du gouvernement sur la nécessité d'instaurer des "rapports privilégiés" avec la Haute juridiction administrative. Ceci, d'autant plus que, selon lui, le CE est "le conseiller juridique du gouvernement et de l'administration qu'il aide, par ses décisions, à corriger ses erreurs". Eu égard notamment, a-t-il précisé, aux dispositions de l'article 30 de la Constitution qui énonce : "les projets de lois, d'ordonnances et de décrets réglementaires ne sont



Photo : OIOMO

Le chef de l'Etat à son arrivée au palais de justice de Libreville.

délibérés en Conseil des ministres qu'après avis du CE". "Le CE est donc, comme on le voit, un maillon indispensable et incontournable dans l'action du gouvernement, qui devrait comprendre tout

l'intérêt d'en faire le meilleur allié, au lieu de s'en méfier ou de le considérer comme un empêchement de tourner en rond. Le gouvernement devrait savoir qu'en matière consultative, le Conseil d'Etat statue en droit et

en toute indépendance ; que ses avis juridiques sont confidentiels, puisque destinés à l'usage du seul gouvernement, et ne peuvent être diffusés qu'avec l'autorisation du chef du gouvernement (...)", a-t-il clamé. Ces propos rejoignent en partie ceux du Commissaire général à la loi, Henriette Mengue qui, dans son réquisitoire, a déploré les difficultés rencontrées par la Haute juridiction administrative dans l'application des lois, compte tenu de l'absence des règlements d'application. Ce qui l'a amené à interpeller le gouvernement sur la nécessité suivante : "savoir quelle serait l'effectivité réelle d'une loi

si le gouvernement n'adopte pas de textes d'application, laissant ainsi la loi inapplicable ?" Une attitude qui, a-t-elle laissé entendre, en s'appuyant sur la jurisprudence du CE français, "s'apparenterait à un droit de veto qu'opposerait le pouvoir exécutif à la loi : expression de la volonté générale". Une situation, source de nombreux casse-têtes juridiques pour les magistrats. Elle s'est écriée en ces termes : "que doit faire le juge, serviteur des lois, lorsque la loi est dépourvue de texte d'application et qu'elle ne peut s'appliquer seule ?"

Vie des associations/RJPG

Les " Jeunes du Mapane " incitent au dialogue politique



Photo : SM

Le Rassemblement des jeunes patriotes gabonais (RJPG), dans leur milieu de vie habituel.

SM  
Libreville/Gabon

**LE** Rassemblement des jeunes patriotes gabonais (RJPG), plus connu sous l'appellation de "Forces armées du Mapane" ou encore "Jeunes du Mapane", a invité toute la classe politique gabonaise au dialogue politique. C'était le week-end dernier à la faveur d'une déclaration à la presse. Selon eux, cette initiative devra constituer une porte de sortie à «la crise que traverse le pays» depuis l'annonce des résul-

tats de la Présidentielle du 27 août dernier. Ce dialogue auquel incitent ces "Jeunes du Mapane", n'est autre que celui proposé par le président de la République, Ali Bongo Ondimba. Les membres de cette structure entendent, eux aussi, prendre part à ces assises. Ils ont d'ailleurs exprimé leur reconnaissance à l'endroit du chef de l'Etat, pour "avoir voulu que ce dialogue soit ouvert aux acteurs de la société civile". Au nom de la jeunesse des "Mapanes", le président dudit mouvement, Gaël Koumba

Ayoune, a formulé le vœu que «toute la classe politique prenne sa responsabilité historique comme cela avait été le cas pour les acteurs de la Conférence nationale, pour défi-

nir les contours de ce dialogue qui, selon lui, devrait avoir lieu avant les prochaines échéances électorales». Non sans préciser que le RJPG représentera les in-

térêts de tous les bas quartiers du Gabon à cette large concertation qu'il souhaite fructueuse. Pour ce faire, a conclu "le général des Mapanes", «le rassemblement des jeunes

patriotes gabonais appelle la jeunesse à se préparer à prendre part à cette grand-messe, pour la prise en main de son destin pour des lendemains électoraux apaisés».

**TOYOTA GABON**

du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2016

**-20% DE REMISE\*** sur les Pièces moteurs

PIECES CERTIFIEES D'ORIGINE **100%** TOYOTA

TOYOTA DAIHATSU LEXUS HINO

PROCHE DE VOUS

NZENG AYONG / Tél. : 01 20 87 11 - OLOUMI / Tél. : 06 22 05 70 - GESPARC (Port-Gentil) / Tél. : 01 55 02 40  
GESPARC (Franceville) / Tél. : 07 09 42 54

LES BOUTIQUES SONT OUVERTES EN SEMAINE DE 09H À 16H 30 ET LE SAMEDI DE 9H À 12H

TOYOTA GABON est représenté à Port-Gentil et Franceville par GESPARC

**TOYOTA GABON** BP 31 LIBREVILLE - T : (241) 06 22 05 59 - 06 22 05 70 - 01 79 26 80  
email : toyota.gabon@groupesocietec.com - www.toyotagabon.com

Nous construisons l'avenir